

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du vendredi 13 décembre 2024</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 5 décembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 13 décembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 12</p> <p>Délibération n°D_2024_12_13_04</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Comé à M. Georges Canicatti, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni Absent excusé : / Absent : M. Laurent Esteulle</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un projet d'utilité publique sur le terrain cadastré section A n°2014

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition par la commune du bien cadastré section A n°2014 situé au droit de la mairie pour la réalisation d'un projet d'utilité publique.

Il précise que le projet consiste en la création d'un plateau à aménager, d'un local associatif, d'un local commercial et de deux logements. Il informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire pour sa réalisation.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer un permis de construire pour le compte de la commune, ainsi qu'à déposer et signer tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 423-1 et R 423-1,

Vu le projet de construction d'un local associatif, d'un local commercial et de deux logements sur la parcelle cadastrée section A n°2014,

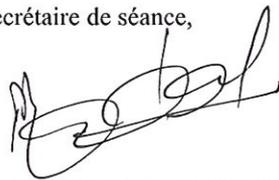
Vu la délibération n°D_2024_10_17_12 du 17 octobre 2024 portant sur la position des élus sur l'urbanisation de la commune en 2025 du fait de l'approvisionnement en eau potable,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un permis de construire au nom et pour le compte de la commune, en vue de pouvoir réaliser l'opération susmentionnée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et signer au nom de la commune tous les documents relatifs au dépôt de cette demande,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,
- **INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

S'LO

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 16 décembre 2024</p> <p>De sa publication : 17 DEC. 2024</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 17 DEC. 2024</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 13 décembre 2024</p> <p>Le Maire,   Georges CATTI</p> <p>Le secrétaire de séance,  Pierrette BATON MARECHAL</p>
--	--